

Conseil Communautaire

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Document de présentation



Contexte

A l'échelle nationale, l'actualité de cette année 2021 est ponctuée par un plan de relance économique de grande envergure et une crise sanitaire persistante.

A l'échelle communautaire, la clôture budgétaire de l'année 2020 s'effectue sur une Capacité d'Auto-Financement (CAF) brute de 1 284 896,70 euros. Il est souligné que celle-ci est minorée des coûts générés par la crise du Covid-19 de 277 765,71 euros. Hors crise sanitaire, cette CAF brute aurait été de 1 562 662,41 euros, reflet de la bonne santé financière de notre intercommunalité, notamment grâce à des recettes fiscales en constante hausse.

Aussi, les premières orientations budgétaires de la mandature ont pour ambition la réalisation de projets importants et structurants par le biais d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Un recours à l'emprunt est également prévu.

L'enjeu porte sur « l'attractivité de notre territoire » qui est à préserver et à développer :

- Développement économique :
 - Préserver l'emploi existant,
 - Attirer de nouvelles entreprises et des touristes ; ...
- Environnement et cadre de vie :
 - Les mobilités avec la mise en oeuvre du Plan de Déplacements Mutualisé (poursuite de la réalisation des voies cyclables, la création des aires de mobilité rurales) ;
 - Les actions dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
 - La poursuite du déploiement du haut débit pour les nouvelles constructions immobilières ; ...

L'année 2021 sera marquée principalement par la mise en service de l'Espace France Services itinérant (EFSi) ; la poursuite des études pour les Terrains Familiaux Locatifs (TFL), du centre nautique intercommunal, des voies cyclables ; et enfin les travaux au Quartier Ordener.



Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021



ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

BUDGET PRINCIPAL 2020

Budget principal 2020 : Compte administratif provisoire

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP	CA	Chapitres budgétaires	BP	CA
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	2 379 366,00 €	2 159 308,24 €	Chapitre n°013 : Atténuations de charges	42 500,00 €	54 517,47 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	853 400,00 €	846 768,35 €	Chapitre n°70 : Produits de service	166 000,00 €	191 074,48 €
Chapitre n°014 : Atténuations de produits	9 651 319,00 €	9 644 805,00 €	Chapitre n°73 : Impôts et taxes	11 389 340,00 €	12 012 815,00 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	1 251 600,00 €	1 251 419,55 €	Chapitre n°74 : Dotations et participations	2 919 500,00 €	2 895 637,17 €
Chapitre n°66 : Charges financières	93 000,00 €	84 174,55 €	Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	138 000,00 €	137 036,60 €
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	165 000,00 €	163 062,02 €	Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	2 000,00 €	12 510,54 €
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre	371 194,00 €	338 453,83 €	-	-	-
Chapitre n°023 : Virement à la section d'investissement	301 069,86 €	0,00 €	-	-	-
Sous-TOTAL	15 065 948,86 €	14 487 991,54 €	-	14 657 340,00 €	15 303 591,26 €
TOTAL	15 065 948,86 €	14 487 991,54 €	TOTAL avec 002 Résultat de fonctionnement reporté	15 065 948,86 €	15 712 200,12 €

La Covid-19 : les chiffres de l'année 2020

La crise sanitaire du Covid-19 a généré, des charges supplémentaires et une perte de recettes essentiellement en fonctionnement, en l'espèce :

En dépenses de fonctionnement : 133 575,76 euros

❖ Fonds de relance de la Région HDF	100 000,00 euros
❖ Opération KEETIZ	13 340,00 euros
❖ Communes membres : masques de protection réutilisables	26 375,00 euros
❖ Communes membres + CCSSO : masques jetables	12 554,50 euros
❖ CCSSO : gels + produits désinfectants + etc...	500,00 euros
❖ Quartier Ordener : prestation de nettoyage supplémentaire	2 180,96 euros

En diminution de recettes de fonctionnement : 144 190,25 euros

➤ Quartier Ordener : exonération des loyers du 3 ^{ème} trimestre 2020	24 190,25 euros
➤ Taxe de séjour 2020	120 000,00 euros

Soit 277 765,71 euros

A noter :

- *L'opération KEETIZ d'un montant de 60 340,00 euros subventionnée à hauteur de 47 000,00 euros (Senlis : 17 000,00 euros, Banque des Territoires : 20 000,00 euros, Intermarché : 10 000,00 euros) soit un reste à charge de 13 340,00 euros pour l'intercommunalité ;*
- *Le report de la collecte de la taxe de séjour 2020 au 1^{er} Janvier 2021.*



Budget principal 2020 : Compte administratif provisoire

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres budgétaires	BP	CA	Chapitres budgétaires	BP	CA
Chapitre n°020 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	Chapitre n°16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°16 : Emprunts et dettes assimilées	276 550,00 €	276 530,07 €	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves	384 616,15 €	246 782,12 €
Chapitre n°20 : Immobilisations incorporelles	326 092,32 €	170 880,41 €	Chapitre n°13 : Subventions d'investissement	347 200,00 €	365 045,99 €
Chapitre n°204 : Subventions d'équipement	160 450,00 €	0,00 €	Chapitre n°23 : Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	418 780,50 €	186 260,10 €	Chapitre n°040 : Opérations d'ordre	371 194,00 €	338 453,83 €
Chapitre n°23 : Immobilisations en cours	302 091,04 €	341 912,90 €	Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	280 722,42 €	101 132,42 €
Chapitre n°27 : Autres immobilisations financières	8 000,00 €	8 000,00 €	-	-	-
Chapitre n°041 : Opérations patrimoniales	280 722,42 €	101 132,42 €	Chapitre n°021 : Virement de la section de fonctionnement	301 069,86 €	301 069,86 €
Sous-TOTAL	1 772 686,28 €	1 084 715,90 €	Sous-TOTAL	1 694 802,43 €	1 051 414,36 €
TOTAL	1 772 686,28 €	1 084 715,90 €	TOTAL avec 001 Résultat d'investissement reporté	1 772 686,28 €	1 129 298,21 €

Budget principal 2020 : Les investissements

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021

SLO

ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

Pour mémoire, au budget primitif de l'année 2020, sont inscrites les dépenses suivantes :

- Les travaux de la Digue de la Nonette pour 160 450,00 euros ;
- L'acquisition d'un véhicule aménagé pour la MFSi à hauteur de 80 000,00 euros ;
- Un solde de 40 000,00 euros à l'opération 21 – réhabilitation du bâtiment 1 au Quartier Ordener ;
- Les frais d'études d'un montant de 112 000 euros relatifs à la MOE de la réhabilitation du bâtiment 6 au Quartier Ordener ;
- Le diagnostic du terrain du Clos de la Santé pour 8 000 euros dans le cadre de l'aménagement des TFL ;
- La somme de 40 000 euros pour les petits travaux de VRD (marché Eurovia),
- L'acquisition de bacs pour 20 000 euros ;
- Les travaux d'aménagement de locaux pour 30 000 euros (HGI, OM, ...) ;
- Etc....

A l'ensemble de ces dépenses s'ajoute le remboursement du capital de la dette.

Au 31 décembre 2020, le montant des restes à réaliser s'élève :

- En dépenses à 471 526,88 euros,
- En recettes à 309 090,00 euros.



Budget principal 2020 : Les Restes à Réaliser (RàR)

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

		IMPUTATIONS BUDGETAIRES	MONTANT REPORTE	DETAILS	
D E P E N S E S	Hors opérations	2031 - Frais d'études	19 008,00 €	Urbania : MOE de la requalification de la ZAE Senlis Sud Oise	
			31 800,00 €	ADTO : Mission AMO - Bâtiment 6 Ordener	
			59 234,44 €	Atelier d'architecture : MOE - Bâtiment 6 Ordener	
			15 517,50 €	Bâtiment 6 Ordener : SPS + Contrôle technique + Diagnostics amiante et plomb	
			29 580,00 €	Piscine : Programmiste + Etude d'ingénierie financière	
			204172 - Autres EPL - Bâtiments et installations	160 431,00 €	Entente Oise Aisne : Digue de la Nonette
			21318 - Autres bâtiments publics	4 142,96 €	Travaux d'aménagement des locaux
			2151 - Réseaux de voirie	1 311,00 €	Marché Eurovia : Travaux VRD
			2152 - Installations de voirie	1 992,00 €	Marché Eurovia : Travaux VRD
			2158 - Autres installations et outillages techniques	5 424,00 €	Marché Eurovia : Travaux VRD
			2182 - Matériel de transport	36 733,61 €	Véhicule MFSi : solde
			2183 - Matériel de bureau et informatique	704,00 €	Renouvellement d'un PC
			2184 - Mobilier	1 123,94 €	Armoires
		<i>Sous-total</i>	<i>367 002,45 €</i>		
	Opération 30 : Eclairage des ZAE	21538 - Autres réseaux	104 524,43 €	SE 60 : Contrat de mandat	
	<i>Sous-total</i>	<i>104 524,43 €</i>			
TOTAL DEPENSES			471 526,88 €		
R E C E T T E S	IMPUTATIONS BUDGETAIRES		MONTANT REPORTE	DETAILS	
	Dotations, fonds divers...	10222 - FCTVA	50 000,00 €		
		<i>Sous-total</i>	<i>50 000,00 €</i>		
	Subvention d'investissement	1321 - Etat et établissements nationaux	185 000,00 €	Bâtiment 1 Ordener : FEDER	
			47 000,00 €	Bâtiment 6 Ordener : DETR	
			11 520,00 €	MFSi : DETR	
1323 - Département		15 570,00 €	Déploiement de PAV à l'Ecoquartier de Senlis		
	<i>Sous-total</i>	<i>259 090,00 €</i>			
TOTAL RECETTES			309 090,00 €		

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021



ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

NOUVEAUTES 2021

Les Ordures Ménagères (OM)



Les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères sont impactés par les mesures suivantes :

- ✓ La hausse significative de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur le stockage et l'incinération afin de favoriser financièrement le recyclage ;
- ✓ Le taux réduit de TVA à 5,5% pour les opérations de collecte séparée, collecte en déchetterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et déchets assimilés, ainsi que les prestations de service concourant au bon déroulement de ces opérations ;
- ✓ La fin de la dette « Symove » d'un montant annuel de 40 000,00 euros ;
- ✓ La forte diminution des recettes industrielles : la reprise du verre à 19 euros la tonne contre 30 euros en 2020, et l'arrêt du rachat du carton.

A noter, les révisions de prix annuelles des marchés de prestations de service VEOLIA et MINERIS.

Les charges des personnels dédiés seront réparties sur les 2 budgets « OM » proportionnellement au temps passé, comme suit, pour la partie TEOM :

Agents	Estimation salaires	Part gestion OM	%
Ambassadeur de tri	37 750,00 €	26 425,00 €	70%
Responsable environnement et référent RI	58 000,00 €	23 200,00 €	40%
Directrice technique	80 200,00 €	4 010,00 €	5%
Gestionnaire finances et RH	42 000,00 €	2 100,00 €	5%
Total	217 950,00 €	55 735,00 €	-



Les Ordures Ménagères (OM)

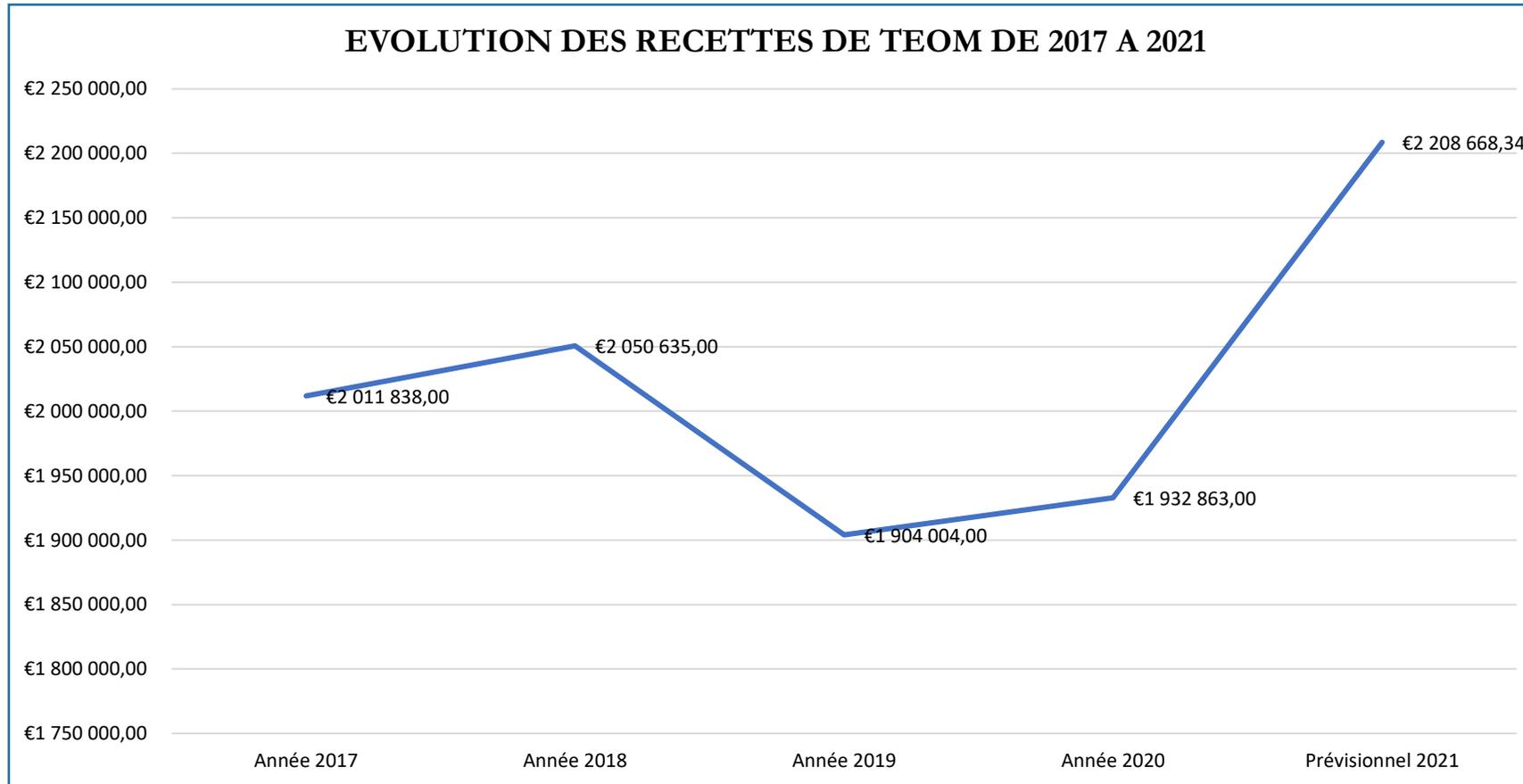
L'équilibre du budget OM s'effectue par le biais d'une augmentation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dès le 1^{er} Janvier 2021. Il est proposé d'augmenter les recettes de la TEOM à hauteur de 2 208 668,84 euros (estimation) de manière à y intégrer les charges de personnel afférentes, les contributions au SMDO, etc...

	*** Bases fiscales 2020 ***	Taux 2021	Produits attendus
Zone n°1			
SEN LIS	19 595 126,00 €	9,10%	1 783 156,47 €
Zone n°2			
AUMONT EN HALATTE / CHAMANT / COURTEUIL / FLEURINES	5 993 125,00 €	7,10%	425 511,88 €
TOTAL			2 208 668,34 €

Une actualisation sera réalisée à réception des bases prévisionnelles 2021.

	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Zone n°1			
SEN LIS	8,96%	8,00%	8,00%
Zone n°2			
AUMONT EN HALATTE / CHAMANT / COURTEUIL / FLEURINES	6,39%	6,00%	6,00%

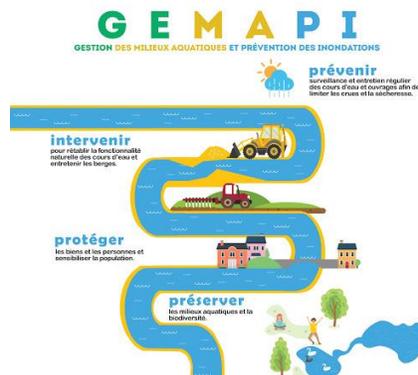
Les Ordures Ménagères (OM)



Pour mémoire, les recettes de TEOM :

	2017	2018	2019 *	2020	2021
7331 -TEOM	2 011 838,00 €	2 050 635,00 €	1 904 004,00 €	1 932 863,00 €	2 208 668,34 €

La GEMAPI



A compter du 1^{er} Janvier 2021, il est proposé d'ajuster la taxe GEMAPI à hauteur de 105 000,00 euros pour couvrir la réalité du coût de l'ensemble des participations versées aux différents organismes. Le delta est couvert par la CLECT du 19 septembre 2018.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	Prévisionnel 2021	Observations
Dépenses					
Entente Oise Aisne	75 528,00 €	75 528,00 €	75 528,00 €	75 528,00 €	
SISN	101 068,38 €	95 505,21 €	94 775,86 €	95 000,00 €	
SITRARIVE	7 110,00 €	7 110,00 €	7 110,00 €	7 110,00 €	
SMOA	1 702,37 €	1 702,37 €	1 702,37 €	1 703,00 €	<i>Part GEMA</i>
SMOA	0,00 €	1 014,75 €	1 014,75 €	1 015,00 €	<i>Part SAGE</i>
Total des dépenses	185 408,75 €	180 860,33 €	180 130,98 €	180 356,00 €	
Recettes					
Taxe GEMAPI	75 613,00 €	75 908,00 €	75 717,00 €	105 000,00 €	
Total des recettes	75 613,00 €	75 908,00 €	75 717,00 €	105 000,00 €	
ECARTS	- 109 795,75 €	- 104 952,33 €	- 104 413,98 €	- 75 356,00 €	-

Le Développement économique

La gestion du Quartier Ordener



Le Quartier Ordener fera l'objet d'une gestion en direct :

- Recrutement d'un gestionnaire au 1^{er} Juillet 2021 à temps plein (salaire annuel estimé à 45 000,00 euros) ;
- Non renouvellement du marché de gestion locative avec la société PALAGEST au 30 Juin 2021 d'un montant annuel de 86 400,00 euros.

En ce qui concerne les recettes, une inscription minorée de 15 % a été réalisée en vue d'une éventuelle exonération partielle aux locataires dans le cadre de la crise du Covid-19 et de la gêne occasionnée par les travaux soit 133 000,00 euros au lieu 156 000,00 euros.

L'accent est mis sur les travaux avec le lancement des opérations suivantes :

- La réhabilitation du bâtiment 6 pour un montant de 1 282 000,00 euros TTC ;
- Le schéma d'aménagement du quartier en lien avec la ville de Senlis pour un montant net de 392 000,00 euros (phases 0 et 1).

Ce projet d'aménagement global implique le transfert de l'ensemble des bâtiments à vocation économique dès 2021, à savoir : les bâtiments 2, 5, 7, 8, 9, 20, 36, 37, 38, 39, auxquels s'ajoutent le bâtiment 28 qui accueillera une brasserie dès la fin de l'année. De ces transferts, découleront de nouvelles recettes fiscales et locatives, et donnent sens au recrutement d'un agent dédié.

L'élaboration d'un business plan confirmera la pertinence économique de ce projet.



Le Quartier Ordener

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021

SLO

ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE



Le Quartier Ordener

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

F O N C T I O N N E M E N T	CHAPITRE	COMPTES	BP 2021	OBSERVATIONS	
	Charges à caractère général	6042 - Achat de prestation de service		43 200,00 €	PALAGEST : Gestion locative (6 mois)
				1 200,00 €	PALAGEST : Gestion technique
		60611 - Eau		0,00 €	
		60612 - Énergie - Électricité		5 000,00 €	B1
		60613 - Gaz		5 000,00 €	B1
		60631 - Fournitures de produits d'entretien		500,00 €	
		60632 - Fournitures de petit équipement		4 000,00 €	Boîte à lettre, signalétique, ampoules, ..
		61558 - Entretien et réparation autres biens		1 500,00 €	Extincteurs
		615221 - Entretien et réparation bâtiments		6 000,00 €	Bâtiments : réparations et contrôles périodiques (ascenseur, sécurité incendie...)
6226 - Honoraires			2 500,00 €	Huissier de justice : état des lieux E/S	
6231 - Annonces et insertions			2 000,00 €		
6232 - Fêtes et cérémonies			0,00 €		
6236 - Catalogues et imprimés			5 000,00 €	Outils de communication + cartes de visite	
6281 - Concours divers			12 000,00 €	Subvention BGE (convention de 3 ans à compter du 01/01/2020)	
6283 - Frais de nettoyage des locaux		20 000,00 €	B1 + B6		
Charges de personnel	Salaires et charges sociales		22 500,00 €	Recrutement d'un agent dédié à la gestion du Quartier Ordener (6 mois)	
Autres charges de gestion courante	657341 - Communes membres		53 181,00 €	SENLIS : Convention de remboursement des consommations d'énergie (2 ans)	
	657341 - Communes membres		10 000,00 €	SENLIS : Convention de remboursement des frais de gestion technique des bâtiments	
TOTAL DEPENSES			193 581,00 €		
Autres produits de gestion courante	752 - Revenus des immeubles		109 425,30 €		
	7588 - Autres produits divers		46 900,80 €		
TOTAL RECETTES			156 326,10 €	Sans exonération	
TOTAL RECETTES			132 877,19 €	Avec exonération de 15% (Crise du COVID-19 / Travaux)	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT			- 37 254,90 €	Sans exonération	
SOLDE DE FONCTIONNEMENT			- 60 703,82 €	Avec exonération de 15% (Crise du COVID-19 / Travaux)	

Nouvelles mobilités / Transition climatique et énergétique

Opérations Watty et Moby à destination de l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire afin de les sensibiliser sur les économies d'énergie et sur les nouvelles mobilités :

Watty :

Ateliers d'éducation à l'environnement
Dispositif réalisable sur une année scolaire



Budget : 30 000 €uros TTC/an
(soit 60 000 €uros pour l'opération)

Moby :

Plan de mobilité de l'école avec prise en compte des déplacements de tous les acteurs de l'école (élèves, enseignants, fournisseurs, etc...).



Dispositif réalisable sur deux années scolaires
Budget : 30 000 €uros TTC/an
(soit 60 000 €uros pour l'opération)

La petite enfance

Le pôle petite enfance, placé sous la direction d'un cadre (muté au 01/03/2021), se compose de deux entités distinctes :

- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) avec une animatrice ;
- La Halte Garderie Itinérante (HGI) avec une directrice de structure et deux agents.

L'animatrice du RAM a sollicité une mise en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} septembre 2021.

La HGI comptabilise actuellement 5 ETP au lieu de 3 ETP en raison du remplacement de deux agents absents pour raison de santé. Le coût annuel estimé pour l'année 2021 de ces deux agents de remplacement est significatif : 76 545,00 euros. A cela s'ajoute des frais connexes :

- Assurance du personnel : sinistralité ;
- Expertises médicales ;
- Gestion RH des dossiers ;
- Etc...

En raison des difficultés rencontrées pour remplacer les agents et pour maintenir l'ouverture permanente de la structure au public, il est proposé de lancer une consultation pour l'externalisation de ces services.



L'Espace France Services itinérante (EFSi)

Section	Chapitre	Compte	CA 2020	Prévisionnel 2021	
I N V E S T I S S E M E N T	20 - Immobilisations incorporelles	2051 - Concessions et droits similaires (licences PC)	0,00 €	330,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	2182 - Matériel de transport (véhicule aménagé)	78 463,61 €	0,00 €	
		2184 - Mobilier	0,00 €	400,00 €	
		2183 - Matériel informatique	0,00 €	2 915,00 €	
		2188 - Autres biens (petit électroménager)	0,00 €	200,00 €	
			Total dépenses	78 463,61 €	3 845,00 €
	10 - Dotations, fonds...	10222 - FCTVA	12 554,18 €	0,00 €	
	13 - Subventions d'investissement	1331 - DETR	23 699,32 €	0,00 €	
		1311 - FEDER / ITT : <u>En attente de la convention</u>	0,00 €	23 436,00 €	
		1318 - Autres organismes : Mécénat du Rotary Club de Senlis	15 000,00 €	0,00 €	
		Sous-total	51 253,50 €	23 436,00 €	
			Total recettes	63 807,68 €	23 436,00 €
			SOLDE D'INVESTISSEMENT	-14 655,93 €	19 591,00 €

L'Espace France Services itinérant (EFSi)

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

L'ouverture officielle du service est prévue au 1^{er} Mai 2021 avec le recrutement de deux agents à temps plein dès le 1^{er} Avril 2021 pour préparer celle-ci.

Section	Chapitre	Compte	CA 2020	Prévisionnel 2021	
F O N C T I O N N E M E N T	011 - Charges à caractère général	6042 - Achats de prestations de service (livraison du véhicule)	0,00 €	900,00 €	
		60622 - Carburants	0,00 €	1 700,00 €	
		60631 - Fournitures d'entretien	0,00 €	500,00 €	
		60636 - Vêtements de travail (2 vestes et 2 polos et flocage)	0,00 €	200,00 €	
		6064 - Fournitures administratives	0,00 €	1 200,00 €	
		606 - Consommables et fluides	0,00 €	1 000,00 €	
		61551 - Matériel roulant	0,00 €	500,00 €	
		6156 - Maintenance	0,00 €	500,00 €	
		6161 - Assurance multirisques	0,00 €	1 500,00 €	
		6232 - Fêtes et cérémonies : inauguration du service	0,00 €	1 254,00 €	
		6236 - Catalogues et imprimés : outils de communication	2 367,60 €	1 000,00 €	
		6256 - Missions	0,00 €	0,00 €	
		6262 - Frais de télécommunications	0,00 €	1 000,00 €	
			Sous-total	2 367,60 €	11 254,00 €
	012 - Frais de personnel	Rémunérations	18 295,20 €	80 000,00 €	
			Sous-total	18 295,20 €	
			Total dépenses	20 662,80 €	91 254,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	74 - FNADT : Aide forfaitaire annuelle (sous réserve de labellisation)	0,00 €	30 000,00 €	
			Sous-total	0,00 €	30 000,00 €
			Total recettes	0,00 €	30 000,00 €
		SOLDE DE FONCTIONNEMENT	-20 662,80 €	-61 254,00 €	

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021



ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

LA FISCALITÉ 2021

Les recettes fiscales

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

Impôts et taxes	Année 2019	Année 2020	Prévisionnel 2021	Observations
Impôts des ménages CFE	6 225 199,00 €	6 631 770,00 €	5 890 000,00 €	CFE basée sur la valeur locative des biens immobiliers au cours de l'année N-2 utilisés pour l'activité de l'entreprise à laquelle s'applique le taux voté.
CVAE	2 734 608,00 €	2 932 993,00 €	3 000 000,00 €	Réglée par les entreprises ayant un chiffre d'affaires au moins égal à 500 000 euros en année N-1.
TASCOM	240 015,00 €	225 002,00 €	210 000,00 €	Due par les établissements commerciaux permanents, de stockage et de logistique, quels que soient les produits vendus au détail, situés en France, qui cumulent les caractéristiques suivantes : CA supérieur ou égal à 460 000 euros HT en année N-1 + surface de vente de plus de 400 m2.
IFER	99 876,00 €	104 499,00 €	100 000,00 €	Instauré par la loi de finances pour 2010, l'Imposition Forfaire sur les Entreprises de Réseaux concerne les entreprises exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications.
TEOM	1 904 004,00 €	1 932 863,00 €	2 208 650,00 €	La TEOM est calculée sur la base de la moitié de la valeur locative cadastrale du logement avec un plafonnement de la valeur locative possible (dans certaines limites). Le montant de la taxe correspond à ce montant multiplié par le taux fixé librement par la collectivité.
Taxe de séjour	161 618,81 €	90 000,00 €	70 000,00 €	Payée par les touristes séjournant sur le territoire au lieu d'hébergement, et se calcule ainsi : Tarif appliqué à la catégorie d'hébergement x nombre de nuitées x nombre de personnes.
Taxe PI	75 908,00 €	75 717,00 €	105 000,00 €	Taxe "inondation" à caractère facultative, plafonnée à 40 euros par contribuable et par an.
Autres impôts	0,00 €	19 971,00 €	0,00 €	
Fraction de TVA	0,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €	Compensation des pertes sur la TH
Total	11 441 228,81 €	12 012 815,00 €	12 583 650,00 €	

A noter, l'apport de recettes économiques supplémentaires grâce à l'installation d'AMAZON :

- En matière de CFE : 204 000 euros dès 2021 et 408 000 euros les années suivantes,
- En matière de CVAE : 218 000 euros de 2022 à 2023 et 263 000 euros de 2024 à 2026.

Le tourisme

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

La crise sanitaire ne permet d'envisager une reprise de l'activité touristique avant le second semestre de l'année. Malgré cette diminution des recettes, la Communauté de Communes souhaite maintenir un montant identique de subvention en direction de l'Office de Tourisme pour cette année et envisage d'accentuer celle-ci pour les années 2022 et 2023.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Observations
Dépenses								
Office de Tourisme	180 000,00 €	203 000,00 €	203 000,00 €	203 000,00 €	203 000,00 €	237 000,00 €	263 000,00 €	Subvention annuelle
Energies et fluides	0,00 €	1 012,07 €	231,75 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Eau et électricité
Prestations de services	0,00 €	528,00 €	572,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Contrat d'entretien des portes automatiques
	0,00 €	0,00 €	125 920,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Aire Cantilienne : Projet Marketing Tour
	0,00 €	2 790,00 €	750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Oise Tourisme : Accompagnement pour l'optimisation de la TS
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	Projet VATEL
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 517,00 €	0,00 €	0,00 €	Journées de la Rose
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	219,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition d'une benne à déchets
Logiciel TS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 168,00 €	3 168,00 €	3 168,00 €	3 168,00 €	Droit d'utilisation et frais de maintenance
Quote-part du salaire de l'agent dédié	0,00 €	2 265,54 €	2 359,30 €	2 540,77 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	Cadre A : 5% du salaire annuel avec charges (PO)
Total des dépenses	180 000,00 €	209 595,61 €	332 833,13 €	213 727,88 €	219 285,00 €	242 768,00 €	268 768,00 €	
Recettes								
Taxe de séjour	62 898,60 €	56 826,50 €	161 618,81 €	90 000,00 €	70 000,00 €	120 000,00 €	160 000,00 €	
Total des recettes	62 898,60 €	56 826,50 €	161 618,81 €	90 000,00 €	70 000,00 €	120 000,00 €	160 000,00 €	
ECARTS	- 117 101,40 € - 152 769,11 € - 171 214,32 € - 123 727,88 € - 149 285,00 € - 122 768,00 € - 108 768,00 €							-

Les dotations de l'Etat

Dotations et participations	Année 2019	Année 2020	Prévisionnel 2021	Observations
Dotation forfaitaire	1 050 053,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Dotation d'intercommunalité	122 476,00 €	185 245,00 €	175 000,00 €	Compensation répartie à raison de 30% pour la dotation de base et 70% pour la dotation de péréquation (la part dite de "péréquation" est calculée en fonction de la population et de son potentiel fiscal).
Dotation de compensation des groupements de communes	1 328 117,00 €	2 273 305,00 €	2 180 000,00 €	Elle correspond à l'ancienne compensation "part salaires" et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle subies entre 1998 et 2001.
Compensations sur pertes de recettes fiscales	218 256,20 €	234 200,70 €	408 000,00 €	Compensation des pertes de CFE (Amazon).
Total	2 718 902,20 €	2 692 750,70 €	2 763 000,00 €	

En ce qui concerne la CFE d'Amazon, une compensation de l'Etat dès 2021 est attendue sur la perte de valeur locative brute calculée sur 50% de la valeur locative brute soit 1 719 900 euros (données DGFIP) soit 408 000,00 euros.

FONDS DE
PEREQUATION DES
RESSOURCES
INTERCOMMUNALES
ET COMMUNALES

Le FPIC

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

Communes	Montants 2017	Montants 2018	Montants 2019	Variation 2018-2019		Montants 2020	Variation 2019-2020		Simulation 2021
AUMONT-EN-HALATTE	19 912,00 €	16 227,00 €	17 217,00 €	990,00 €	6%	21 575,00 €	4 358,00 €	25%	24 595,50 €
BARBERY	42 915,00 €	34 753,00 €	35 599,00 €	846,00 €	2%	45 057,00 €	9 458,00 €	27%	51 815,55 €
BOREST	10 310,00 €	8 333,00 €	10 020,00 €	1 687,00 €	20%	12 710,00 €	2 690,00 €	27%	14 616,50 €
BRASSEUSE	6 606,00 €	5 534,00 €	5 226,00 €	- 308,00 €	-6%	6 747,00 €	1 521,00 €	29%	7 759,05 €
CHAMANT	86 189,00 €	71 986,00 €	63 088,00 €	- 8 898,00 €	-12%	79 679,00 €	16 591,00 €	26%	90 834,06 €
COURTEUIL	23 419,00 €	19 048,00 €	20 280,00 €	1 232,00 €	6%	25 415,00 €	5 135,00 €	25%	28 718,95 €
FLEURINES	66 426,00 €	53 780,00 €	59 600,00 €	5 820,00 €	11%	75 836,00 €	16 236,00 €	27%	86 453,04 €
FONTAINE-CHAALIS	16 945,00 €	13 753,00 €	14 041,00 €	288,00 €	2%	17 571,00 €	3 530,00 €	25%	19 855,23 €
MONTEPILLOY	4 392,00 €	3 650,00 €	4 252,00 €	602,00 €	16%	5 462,00 €	1 210,00 €	28%	6 281,30 €
MONT-L'EVEQUE	8 981,00 €	7 290,00 €	9 787,00 €	2 497,00 €	34%	12 411,00 €	2 624,00 €	27%	14 148,54 €
MONTLOGNON	5 683,00 €	4 597,00 €	5 561,00 €	964,00 €	21%	7 199,00 €	1 638,00 €	29%	8 278,85 €
PONTARME	23 470,00 €	19 718,00 €	22 766,00 €	3 048,00 €	15%	29 632,00 €	6 866,00 €	30%	34 373,12 €
RARAY	5 760,00 €	4 690,00 €	5 448,00 €	758,00 €	16%	6 760,00 €	1 312,00 €	24%	7 638,80 €
RULLY	14 814,00 €	12 078,00 €	16 633,00 €	4 555,00 €	38%	21 339,00 €	4 706,00 €	28%	24 539,85 €
SENLIS	802 107,00 €	634 398,00 €	687 117,00 €	52 719,00 €	8%	888 527,00 €	201 410,00 €	29%	1 030 691,32 €
THIERS-SUR-THEVE	32 752,00 €	26 570,00 €	29 411,00 €	2 841,00 €	11%	37 870,00 €	8 459,00 €	29%	43 929,20 €
VILLERS-SAINT- FRAMBOURG-OGNON	18 670,00 €	14 990,00 €	18 699,00 €	3 709,00 €	25%	23 926,00 €	5 227,00 €	28%	27 514,90 €
Total de la part des communes membres	1 189 351,00 €	951 395,00 €	1 024 745,00 €	73 350,00 €	8%	1 317 716,00 €	292 971,00 €	29%	1 522 043,76 €
CC SENLIS SUD OISE	308 920,00 €	551 012,00 €	561 574,00 €	10 562,00 €	2%	350 318,00 €	- 211 256,00 €	-38%	273 248,04 €
Total de la part EPCI	308 920,00 €	551 012,00 €	561 574,00 €	10 562,00 €	2%	350 318,00 €	- 211 256,00 €	-38%	273 248,04 €
Total général	1 498 271,00 €	1 502 407,00 €	1 586 319,00 €	83 912,00 €	5%	1 668 034,00 €	81 715,00 €	5%	1 795 291,80 €

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021



ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

LES RESSOURCES HUMAINES

Les services

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

Affectation		Catégorie	Grade	Intitulé du poste	Agent	Statut	Temps de travail	Observations	
Direction générale		A	Attaché	DGS	Hubert GAGE	C	39H	CDD de 3 ans à compter du 01/07/2020	
Administration générale		B	Rédacteur	Responsable administratif	Valérie LEFEBVRE	T	39H	Mutation au 01/04/2021	
		B	Rédacteur	Assistante	Stéphanie PICQ	T	39H	Agent recruté le 03/09/2018	
		C	Adjoint administratif	Agent administratif	Monique ARCHENY	T	39H	Agent recruté le 17/08/2020 Mise en disponibilité au 01/04/2021 Procédure de recrutement en cours	
Finances et RH		C	Adjoint administratif	Gestionnaire finances et RH	Naima IGHOUS	T	39H	Agent recruté le 04/02/2019	
Pôle attractivité		A	Attaché territorial	Responsable du pôle	Sylvie GAUTHIER MORESTAIN	T	50% soit 17,5H	Agent en disponibilité jusqu'au 31/12/2023	
		A	Attaché	Responsable du pôle	Jeanne VALLIER	C	39H	CDD de 3 ans à compter du 01/09/2019 Départ de l'agent prévu le 31/05/2021 Procédure de recrutement en cours	
		A	Attaché	Chargé de mission PCAET / PDM / Tourisme	Pascale OLIVAS	C	39H	Contractuel depuis le 01/01/2017	
		A	Attaché	Chargé de mission DEVECO			39H	Procédure de recrutement en cours	
		B	Rédacteur	Gestionnaire du Quartier Ordener			39H	Création de poste à délibérer	
Pôle technique		Service technique	A	Ingénieur principal	Directrice technique	Isabelle ROBERT	T	39H	Agent transféré le 01/01/2017
			C	Adjoint technique	Assistante technique	Alexandra QUENTIN	T	39H	Mutation au 01/03/2021
		OM	B	Rédacteur	Responsable de l'environnement	Joel TABOGA	T	39H	Agent transféré le 01/01/2017
			C	Adjoint technique	Ambassadeur de tri	Patrice LABRANGE	T	39H	Agent recruté le 16/05/2011
Pôle social et petite enfance		Action sociale	A	Attaché	Directrice du pôle	Delphine COCHET	T	39H	Mutation au 01/03/2021 Procédure de recrutement en cours
		MFSi	A	Rédacteur	Animateur social			35H	Arrivée prévue au 01/04/2021
			C	Adjoint administratif	Agent social			35H	Arrivée prévue au 01/04/2021
		HGI	A	EJE	Directrice de la HGI	Karine SUREAU	T	37H	
			C	Adjoint d'animation	Assistante éducative	Evelyne BALCERZAK	T	37H	Agent en AT depuis le 01/10/2018
			C	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Christelle LEGENDRE	T	37H	Agent en mi-temps thérapeutique à compter du 02/03/2021 + Fin de détachement au 31/08/2021 (5 ans)
		RAM	A	EJE	Animatrice du RAM	Pauline EVRARD	T	80% soit 28H	Agent à 80% d'un temps plein Demande de mise en disponibilité au 01/09/2021

Les charges de personnel

Dépenses <u>réelles</u> de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020 <i>provisoire</i>	BP 2020		PREVISIONNEL 2021	
Charges à caractère général	2 075 804,18 €	1 513 902,75 €	2 937 996,62 €	2 159 308,24 €	2 379 366,00 €	16,53%	2 303 685,00 €	15,76%
Charges de personnel	614 886,60 €	678 965,03 €	788 465,72 €	846 768,35 €	853 400,00 €	5,93%	1 020 214,00 €	6,98%
Atténuations de produits	1 879 876,00 €	9 479 954,50 €	9 562 582,00 €	9 644 805,00 €	9 651 319,00 €	67,05%	9 873 618,00 €	67,54%
Autres charges de gestion courante	731 769,28 €	1 181 319,14 €	1 167 360,74 €	1 251 419,55 €	1 251 600,00 €	8,70%	1 333 362,22 €	9,12%
Charges financières	67 415,54 €	79 363,01 €	92 979,61 €	84 174,55 €	93 000,00 €	0,65%	80 600,00 €	0,55%
Charges exceptionnelles	0,00 €	483,00 €	2 341,60 €	163 062,02 €	165 000,00 €	1,15%	7 000,00 €	0,05%
Total des dépenses <u>réelles</u>	5 369 751,60 €	12 933 987,43 €	14 551 726,29 €	14 149 537,71 €	14 393 685,00 €	100%	14 618 479,22 €	100%

La hausse des charges de personnel pour l'exercice 2021 s'explique principalement par :

- ✓ L'ouverture de l'Espace France Services itinérant (EFSi) avec le recrutement de deux nouveaux agents ;
- ✓ Le recrutement d'un gestionnaire pour le Quartier Ordener ;
- ✓ Le recrutement d'un cadre A chargé de mission développement économique (en remplacement du cadre B) ;
- ✓ Le déroulement de carrières des agents titulaires ;
- ✓ Le remplacement des agents absents pour raison de santé à la HGI ;
- ✓ La relance du marché d'assurances statutaires avec la prise en compte de la sinistralité (un accident du travail et un congé longue maladie) et des nouveaux arrivants ;
- ✓ L'indemnisation chômage d'un ancien agent contractuel de la HGI (CC Cœur Sud Oise) ;
- ✓ Etc...

PROGRAMME PLURIANNUEL
D'INVESTISSEMENT
(PPI)

PROJETS	BP 2021 Montants € TTC	BP 2022 Montants € TTC	BP 2023 Montants € TTC	BP 2024 Montants € TTC	BP 2025 Montants € TTC	BP 2026 Montants € TTC	BP 2027 Montants TTC	Montants euros TTC	SUBVENTIONS	TVA	CCSSO
Terrains Familiaux Locatifs - TFL	92 000,00 €	50 000,00 €	825 000,00 €					967 000,00 €	146 352,00 €	158 626,68 €	662 021,32 €
Aire de Grand Passage - AGP								920 000,00 €	0,00 €	150 916,80 €	769 083,20 €
Collecte et traitement des déchets ménagers : bacs et PAV	71 000,00 €	60 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		211 000,00 €	15 000,00 €	34 612,44 €	161 387,56 €
Digue de la Nonette (avenant de fin de travaux)	5 600,00 €							5 600,00 €	0,00 €	0,00 €	5 600,00 €
Quartier Ordener	1 674 000,00 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	3 512 200,00 €	609 380,00 €	210 299,28 €	2 692 520,72 €
Réhabilitation du Bâtiment n° 6	1 282 000,00 €							1 282 000,00 €	609 380,00 €	210 299,28 €	462 320,72 €
Schéma d'aménagement	392 000,00 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	306 366,67 €	2 230 200,00 €	0,00 €	0,00 €	2 230 200,00 €
CEEBIOS	8 000,00 €	8 000,00 €						16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Office du tourisme : travaux								150 000,00 €	0,00 €	24 606,00 €	125 394,00 €
SMOTHD : Très Haut Débit	141 540,00 €	156 000,00 €	156 000,00 €					453 540,00 €	156 000,00 €	74 398,70 €	223 141,30 €
Voies douces	123 700,00 €	687 043,00 €	1 343 571,00 €	1 163 068,00 €	1 283 407,00 €	1 055 562,00 €		5 656 351,00 €	3 770 900,67 €	927 867,82 €	957 582,51 €
Compétence Mobilité	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		450 000,00 €	125 000,00 €	41 010,00 €	283 990,00 €
Liaison ferroviaire Roissy (provision)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €				200 000,00 €	0,00 €		200 000,00 €
Plan de Déplacements Mutualisé - PDM		50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		250 000,00 €	125 000,00 €	41 010,00 €	83 990,00 €
Centre aquatique	163 000,00 €	4 840 000,00 €	5 398 500,00 €	5 171 000,00 €	763 000,00 €			16 335 500,00 €	3 000 000,00 €	2 679 675,42 €	10 655 824,58 €
TOTAL	2 328 840,00 €	6 207 409,67 €	8 149 437,67 €	6 760 434,67 €	2 422 773,67 €	1 431 928,67 €	306 366,67 €	28 677 191,00 €	7 822 632,67 €	4 302 013,14 €	16 552 545,19 €

Il est souligné que le schéma d'aménagement du Quartier Ordener est une opération conjointe avec la ville de Senlis. La somme de 2 230 200,00 euros est une estimation financière haute de la participation de l'intercommunalité à hauteur de 40% du coût total du projet hors subventions et net de TVA.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021



ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

LES NOUVELLES COMPETENCES

Les nouvelles compétences

Focus sur la loi LOM : Conseil Communautaire du 30 Mars 2021



Si la Communauté de Communes opte pour le transfert de la compétence « mobilité », cela lui permettra de mettre en œuvre les actions prévues dans le Plan de Déplacements Mutualisé (PDM) adopté en Conseil Communautaire :

- ❖ Les aires de mobilité rurales ;
- ❖ Les aires de co-voiturage ;
- ❖ Etc...

L'ensemble de ces investissements futurs seront financés par le versement « mobilité ». Il appartiendra au Conseil Communautaire d'en fixer les modalités.

Le transfert du TUS de la ville de Senlis sera une opération neutre (à périmètre égal) pour les finances de l'intercommunalité, via une CLECT.

L'eau potable et l'assainissement

Au 1^{er} Janvier 2026, les compétences « eau potable » et « assainissement » seront automatiquement transférées aux EPCI. Afin d'anticiper ce transfert, il est proposé, dans un premier temps, de relancer l'étude de prise de compétence pour l'eau potable qui permettra aux communes membres de statuer sur un éventuel transfert de compétence dès l'année 2022.



Tout transfert de compétence doit faire l'objet d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) afin d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. En effet, l'EPCI ayant fait le choix du régime fiscal de la taxe professionnelle unique (FPU), les communes membres reçoivent en compensation une « attribution » versée chaque année, minorée des transferts de compétences qui ont été évalués par la CLECT.

La CLECT remet dans un délai de 9 mois à compter de la date du transfert de compétences un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'EPCI.

REOMI :
REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES
ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

Le barème de la Redevance Incitative

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

Barbery
 Borest
 Brasseuse
 Fontaine-Chaalis
 Montépilloy
 Mont l'Evêque
 Montlognon
 Pontarmé
 Raray
 Rully
 Thiers-sur-Thève
 Villers-Saint-Frambourg-Ognon

La Redevance Incitative (RI) est appliquée depuis le 1^{er} Janvier 2016 à 12 communes du territoire ce qui représente environ 22% de la population du territoire. Le budget annexe de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (M4) prend en charge les dépenses et les recettes liées aux déchets, en l'espèce :

- La collecte des déchets,
- Les participations au SMDO,
- Le déploiement et l'entretien des Points d'Apports Volontaires (PAV),
- L'acquisition de bacs,
- (Etc..).

Le service est facturé au semestre de la manière suivante :

- Un abonnement annuel (selon le litrage du bac) ;
- Le nombre de levées réalisées pendant la période de facturation.

Modèle de bac	Tarifs 2018		Tarifs 2019		Tarifs 2020		Tarifs 2021 : Augmentation de 10%	
	Abonnement annuel	Coût de la levée	Abonnement annuel : Baisse de 10%	Coût de la levée	Abonnement annuel	Coût de la levée	Abonnement annuel	Coût de la levée
OM 120 L	148,00 €	2,80 €	132,00 €	2,80 €	133,00 €	2,80 €	148,00 €	3,10 €
OM 240 L	166,00 €	4,60 €	150,00 €	4,60 €	150,00 €	4,60 €	166,00 €	5,10 €
OM 340 L	181,00 €	6,10 €	164,00 €	6,10 €	163,00 €	6,10 €	181,00 €	6,70 €
OM 660 L	229,00 €	10,90 €	206,00 €	10,90 €	206,00 €	10,90 €	229,00 €	12,00 €
OM 770 L	245,50 €	12,55 €	226,00 €	12,55 €	245,50 €	12,55 €	245,50 €	13,80 €
Sacs rouges 100 L	148,00 €	2,50 €	132,00 €	2,50 €	132,00 €	2,50 €	148,00 €	2,80 €

Le budget annexe REOMI : Fonctionnement 2021

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitres	CA 2018	CA 2019	<i>CA 2020 provisoire</i>	Budget primitif 2020	<i>Budget primitif 2021</i>
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	486 168,19 €	478 750,62 €	524 879,58 €	543 500,00 €	543 946,94 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	16 943,12 €	13 936,25 €	17 994,64 €	18 000,00 €	52 235,00 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	2 390,03 €	0,00 €	1 721,05 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Chapitre n°67 : Charges exceptionnelles	1 697,44 €	290,10 €	494,98 €	5 500,00 €	2 500,00 €
Chapitre n°022 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	33 160,28 €	0,00 €
Chapitre n°042 : Opérations d'ordre	0,00 €	2 339,81 €	9 428,85 €	10 846,00 €	17 500,00 €
Total des dépenses	507 198,78 €	495 316,78 €	554 519,10 €	613 006,28 €	617 681,94 €
Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	140 958,01 €	72 644,54 €	111 006,28 €	111 006,28 €	63 181,94 €
Chapitre n°70 : Produits de service	531 702,98 €	476 155,60 €	493 903,99 €	485 000,00 €	545 500,00 €
Chapitre n°74 : Subvention d'exploitation	0,00 €	33 424,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	7 182,33 €	21 698,44 €	12 790,74 €	17 000,00 €	9 000,00 €
Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	0,00 €	2 400,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des recettes	679 843,32 €	606 323,06 €	617 701,01 €	613 006,28 €	617 681,94 €

Le budget annexe REOMI : Fonctionnement 2021



Parallèlement au budget TEOM, les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères du budget REOMI sont impactés par les mesures suivantes :

- ✓ La hausse significative de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur le stockage et l'incinération afin de favoriser financièrement le recyclage ;
- ✓ Le taux réduit de TVA à 5,5% pour les opérations de collecte séparée, collecte en déchetterie, tri et valorisation matière des déchets ménagers et déchets assimilés, ainsi que les prestations de service concourant au bon déroulement de ces opérations ;
- ✓ La fin de la dette « Symove » d'un montant annuel de 12 000,00 euros ;
- ✓ La forte diminution des recettes industrielles : la reprise du verre à 19 euros la tonne contre 30 euros en 2020, et l'arrêt du rachat du carton.

A noter, les révisions de prix annuelles des marchés de prestations de service VEOLIA et MINERIS.

A compter du 1^{er} Janvier 2021, l'intégration d'une quote-part de l'ensemble des salaires annuels des agents intervenants (au temps dédié) :

Agents	Estimation salaires	Part gestion RI	%
Ambassadeur de tri	37 750,00 €	11 325,00 €	30%
Responsable environnement et référent RI	58 000,00 €	34 800,00 €	60%
Directrice technique	80 200,00 €	4 010,00 €	5%
Gestionnaire finances et RH	42 000,00 €	2 100,00 €	5%
Total	217 950,00 €	52 235,00 €	-



Cette dépense constitue une recette au budget principal de l'intercommunalité (article 70841 – budgets annexes, chapitre 70 – produits de service).

Le budget annexe REOMI : Investissement 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020 provisoire	Budget primitif 2020	Budget primitif 2021
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	33 424,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°20 : Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 832,81 €	5 350,00 €
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	595,62 €	72 918,53 €	74 403,04 €	106 803,04 €	66 430,73 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	670,00 €	0,00 €
Total des dépenses	595,62 €	106 342,91 €	74 403,04 €	114 305,85 €	71 780,73 €
Chapitre n°001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 412,15 €	81 546,53 €	89 539,85 €	89 539,85 €	53 170,73 €
Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves (y compris le compte 1068)	80 000,00 €	111 996,42 €	12 205,07 €	13 250,00 €	960,00 €
Chapitre n°13 : Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	16 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre n°040 : Opérations d'ordre (amortissement)	0,00 €	2 339,81 €	9 428,85 €	10 846,00 €	17 650,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	670,00 €	0,00 €
Total des recettes	82 412,15 €	195 882,76 €	127 573,77 €	114 305,85 €	71 780,73 €

Au budget primitif de l'année 2021, sont inscrites les dépenses d'investissement suivantes :

- L'acquisition de bacs (renouvellement et nouvelle dotation) ;
- Le déploiement de nouveaux PAV.

Au 31 décembre 2020, le montant des restes à réaliser s'élève 882,00 euros au compte 2188 – autres (achat de bacs).

SPANC :
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF

Le SPANC : Nouvelle tarification au 1er Janvier 2021

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
 Reçu en préfecture le 28/04/2021
 Affiché le 28/04/2021 
 ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE



Le budget annexe de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est autonome et autofinancé (compte 515 dédié). Il prend en charge :

- Les contrôles des installations d'assainissement non collectif (notamment les conditions d'accès aux ouvrages, leur conception, leur réalisation, leur réhabilitation, leur fonctionnement, leur entretien...) qu'ils soient obligatoires ou facultatifs avec refacturation à l'utilisateur après service fait ;
- Les diagnostics initiaux réglementaires (DIR) qui permettent de contrôler la conformité des installations, leur bon fonctionnement ainsi que les éventuels entretiens à réaliser, financés par l'intercommunalité.

En date du 17 décembre 2020, le Conseil Communautaire a acté la nouvelle tarification du SPANC :

Type de prestation	Montants des prestations VEOLIA (en TTC)	Montants refacturés à l'utilisateur	
		Année 2020	A compter du 1er janvier 2021
Contrôle de diagnostic de l'existant (ou initial)	104,50 €	104,50 €	118,75 €
Contrôle de bon fonctionnement : Obligatoire dans le cadre d'une vente	198,00 €	198,00 €	247,50 €
Contrôle de conception : Examen préalable pour la création d'une installation	99,00 €	99,00 €	123,75 €
Contrôle de réalisation : Vérification de l'exécution d'une installation avant remblaiement	192,50 €	195,50 €	240,63 €
Contre visite : En cas de non-conformité	99,00 €	99,00 €	123,75 €

Le SPANC : Le budget primitif 2021

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le 28/04/2021 
ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

	Chapitres	CA 2019	CA 2020 <u>Provisoire</u>	Budget primitif 2020	<i>Budget primitif 2021</i>
Dépenses	Chapitre n°011 : Charges à caractère général	16 483,50 €	13 931,50 €	18 332,44 €	<i>21 484,44 €</i>
	Chapitre n°012 : Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<i>2 250,00 €</i>
	TOTAL	16 483,50 €	13 931,50 €	18 332,44 €	<i>23 734,44 €</i>
Recettes	Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	5 485,94 €	332,44 €	332,44 €	<i>1 234,44 €</i>
	Chapitre n°70 : Produits de service	11 330,00 €	10 444,50 €	18 000,00 €	<i>22 500,00 €</i>
	Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	0,00 €	4 389,00 €	0,00 €	<i>0,00 €</i>
	TOTAL	16 815,94 €	15 165,94 €	18 332,44 €	<i>23 734,44 €</i>

Nouveauté :



A compter du 1^{er} Janvier 2021, il est prévu l'inscription d'une quote-part du salaire annuel de l'agent en charge du suivi du SPANC soit 2 250 euros au 6218 – autre personnel extérieur (chapitre 012 – charges de personnel).

Cette dépense constitue une recette au budget principal de l'intercommunalité (article 70841 – budgets annexes, chapitre 70 – produits de service).

SYNTHÈSE DES BUDGETS 2021

Consolidation budgétaire 2021

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021



ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

Charges <u>réelles</u> de fonctionnement	SPANC	%	REOMI	%	Budget principal	%	Consolidé	%
Charges à caractère général	21 484,44 €	90,52%	543 946,94 €	90,63%	2 318 546,73 €	15,53%	2 883 978,11 €	18,55%
Charges de personnel	2 250,00 €	9,48%	52 235,00 €	8,70%	1 020 214,00 €	6,83%	1 074 699,00 €	6,91%
Atténuations de produits	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	9 874 618,00 €	66,16%	9 874 618,00 €	63,50%
Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00%	1 500,00 €	0,25%	1 334 362,22 €	8,94%	1 335 862,22 €	8,59%
Charges financières	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	80 600,00 €	0,54%	80 600,00 €	0,52%
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00%	2 500,00 €	0,42%	8 000,00 €	0,05%	10 500,00 €	0,07%
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	290 000,00 €	1,94%	290 000,00 €	1,86%
Total	23 734,44 €	100,00%	600 181,94 €	100,00%	14 926 340,95 €	100,00%	15 550 257,33 €	100,00%

Produits <u>réels</u> de fonctionnement	SPANC	%	REOMI	%	Budget principal	%	Consolidé	%
Atténuations de charges	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	15 000,00 €	0,09%	15 000,00 €	0,09%
Produits de service	22 500,00 €	100,00%	545 500,00 €	98,38%	213 875,00 €	1,35%	781 875,00 €	4,77%
Impôts et taxes	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	12 583 650,00 €	79,59%	12 583 650,00 €	76,79%
Dotations et participations	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	2 864 500,00 €	18,12%	2 864 500,00 €	17,48%
Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00%	9 000,00 €	1,62%	133 000,00 €	0,84%	142 000,00 €	0,87%
Total	22 500,00 €	100,00%	554 500,00 €	100,00%	15 810 025,00 €	100,00%	16 387 025,00 €	100,00%

Synthèse des budgets

Envoyé en préfecture le 28/04/2021

Reçu en préfecture le 28/04/2021

Affiché le 28/04/2021



ID : 060-200066975-20210330-2021CC01003-DE

2020	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET REOMI		BUDGET SPANC		TOTAL	
FONCTIONNEMENT	15 712 200,12 €	93%	617 701,01 €	83%	15 165,94 €	100%	16 345 067,07 €	93%
INVESTISSEMENT	1 129 298,21 €	7%	127 573,77 €	17%	0,00 €	0%	1 256 871,98 €	7%
TOTAL	16 841 498,33 €	100%	745 274,78 €	100%	15 165,94 €	100%	17 601 939,05 €	100%

2019	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET REOMI		BUDGET SPANC		TOTAL	
FONCTIONNEMENT	15 377 664,44 €	78%	606 323,00 €	76%	16 483,50 €	100%	16 000 470,94 €	78%
INVESTISSEMENT	4 417 724,14 €	22%	195 882,76 €	24%	0,00 €	0%	4 613 606,90 €	22%
TOTAL	19 795 388,58 €	100%	802 205,76 €	100%	16 483,50 €	100%	20 614 077,84 €	100%

2018	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET REOMI		BUDGET SPANC		TOTAL	
FONCTIONNEMENT	14 807 919,41 €	85%	679 843,32 €	89%	8 324,80 €	100%	15 496 087,53 €	85%
INVESTISSEMENT	2 572 389,92 €	15%	82 142,15 €	11%	0,00 €	0%	2 654 532,07 €	15%
TOTAL	17 380 309,33 €	100%	761 985,47 €	100%	8 324,80 €	100%	18 150 619,60 €	100%

2017	BUDGET PRINCIPAL		BUDGET REOMI		BUDGET SPANC		TOTAL	
FONCTIONNEMENT	7 062 730,16 €	61%	890 461,29 €	99%	2 059,76 €	100%	7 955 251,21 €	64%
INVESTISSEMENT	4 439 953,60 €	39%	9 235,14 €	1%	0,00 €	0%	4 449 188,74 €	36%
TOTAL	11 502 683,76 €	100%	899 696,43 €	100%	2 059,76 €	100%	12 404 439,95 €	100%

FIN DE LA PRÉSENTATION

